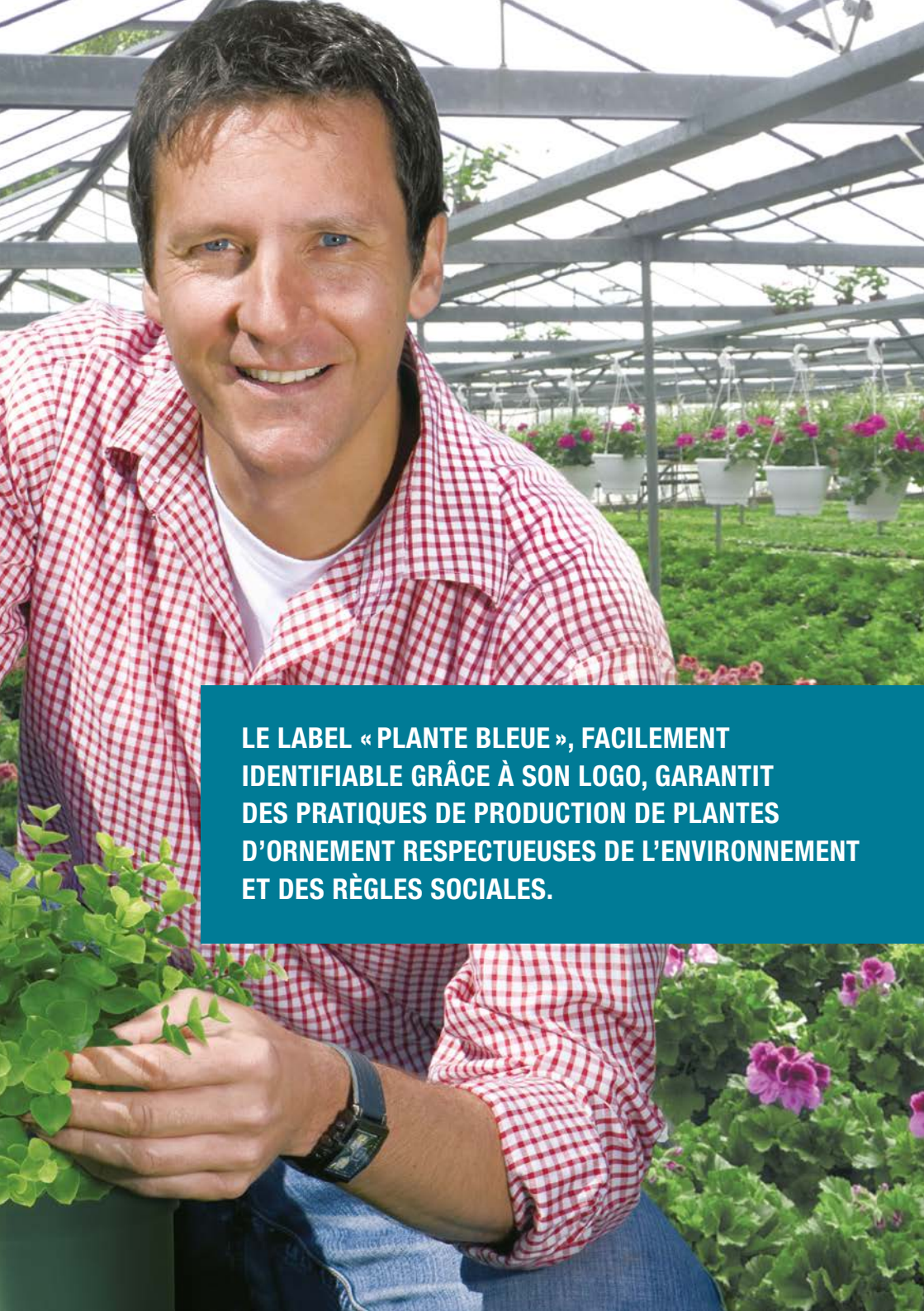




**Le label des fleurs  
et des plantes cultivées  
dans le respect de  
l'environnement**



**LE LABEL « PLANTE BLEUE », FACILEMENT IDENTIFIABLE GRÂCE À SON LOGO, GARANTIT DES PRATIQUES DE PRODUCTION DE PLANTES D'ORNEMENT RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RÈGLES SOCIALES.**

## «Plante Bleue»

# Le label officiel des fleurs et des plantes cultivées dans le respect de l'environnement

- diminuer la quantité d'eau utilisée lors de l'arrosage,
- maîtriser les apports d'engrais,
- réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et favoriser la protection des cultures avec des moyens biologiques,
- trier et recycler les déchets,
- réduire la consommation d'énergie en recourant à des équipements économes,
- respecter la faune et la flore locale,
- gérer son entreprise dans le respect des règles sociales et sociétales.

## «Plante Bleue»

# Un repère sur le marché des végétaux



- permet aux consommateurs et aux professionnels d'identifier rapidement les plantes et les fleurs produites dans des entreprises éco-responsables,
- autorise les producteurs à valoriser leurs performances environnementales,
- représente un atout supplémentaire pour être référencé auprès des centrales d'achat et des donneurs d'ordre,
- témoigne de l'engagement des distributeurs dans une démarche volontaire de qualité environnementale.
- constitue un critère de différenciation pour les producteurs et un critère de choix pour les acheteurs.

**Producteurs, distributeurs, paysagistes, collectivités, consommateurs...**

**Avec «Plante Bleue», produisez, achetez et plantez éco-responsable!**

# «Plante Bleue»

## La certification française des entreprises de production horticole

Créé par Val'hor, Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, et reconnu par les pouvoirs publics, «**Plante Bleue**» est un label environnemental et social français. Il identifie les végétaux d'ornement (arbres, plantes, fleurs) produits de manière éco-responsable.

Il certifie que les horticulteurs et pépiniéristes respectent un cahier des charges strict et précis visant à limiter les impacts environnementaux en attestant de leurs bonnes pratiques dans les 7 domaines suivants :



- La gestion de l'irrigation
- La stratégie de fertilisation
- La protection des cultures
- La gestion des déchets
- La maîtrise de l'énergie
- La biodiversité et l'environnement
- Les règles sociales et sociétales

C'est une démarche volontaire qui vise à valoriser les engagements des professionnels pour préserver l'environnement.

### Exemples de bonnes pratiques :

- Système d'arrosage goutte à goutte économe en eau
- Récupération des eaux de pluie
- Utilisation d'organismes vivants (auxiliaires) pour lutter contre les ennemis des cultures
- Tri et recyclage des déchets
- Chauffage localisé des cultures
- Prévention des risques au travail
- Formation du personnel
- ...



# Un dispositif progressif Vers la performance environnementale



Après avoir réalisé le diagnostic environnemental de son entreprise (niveau 1), le producteur demande la certification « **Plante Bleue** » qui est délivrée par un organisme certificateur indépendant à la suite d'un audit complet.

La certification est fondée sur la mise en œuvre de bonnes pratiques environnementales et sociales (niveau 2) contrôlées sur la base d'un référentiel technique national, ce qui garantit le sérieux et la fiabilité de la démarche.

Un niveau d'excellence (niveau 3) dit de « **Haute Valeur Environnementale** » est également disponible. Il s'appuie sur des indicateurs de résultats sur la base de critères quantitatifs et de seuils de performance. Certains indicateurs s'adossent en partie sur le référentiel d'usages développé dans le cadre de la certification MPS-ABC.

La certification « **Plante Bleue** » valorise ainsi les efforts de toute une filière engagée dans des modes de production particulièrement respectueux de l'environnement.

Les producteurs certifiés peuvent utiliser le logo « **Plante Bleue** » sur leurs différents supports de communication, ainsi que sur les produits issus de leur entreprise, dans le respect des règles d'utilisation du label. La certification est renouvelée tous les trois ans.

Le dispositif « **Plante Bleue** » s'inscrit pleinement dans le cadre national de la certification environnementale des exploitations agricoles portée par le Ministère de l'Agriculture.

Toute la documentation technique est disponible sur : [www.plantebleue.fr](http://www.plantebleue.fr)

## L'engagement de la distribution

La distribution soutient le dispositif « **Plante Bleue** » par le référencement de producteurs certifiés et l'affichage du label dans les points de vente. Ainsi, les consommateurs peuvent repérer les plantes et les fleurs issues d'entreprises certifiées « **Plante Bleue** » grâce au logo.





## «Plante Bleue» signe de reconnaissance d'une production éco-responsable

Face à la demande croissante du grand public et des donneurs d'ordre en matière de développement durable et de productions éco-responsables, la certification «**Plante Bleue**» constitue une véritable opportunité pour tous. Elle contribue à la compétitivité des entreprises et de la filière et au développement de leur activité.



Pour en savoir plus, connectez-vous sur  
[www.plantebleue.fr](http://www.plantebleue.fr)

Val'hor

44 rue d'Alésia - 75682 PARIS Cedex 14

Contact : [plantebleue@valhor.fr](mailto:plantebleue@valhor.fr)



Val'hor est une organisation interprofessionnelle reconnue par l'Etat pour la valorisation des produits et métiers de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.